

Réparateur Agréé PEUGEOT
1486 Route de Fumel
46300 GOURDON France
Tél : 05 65 41 17 62 - peugeotgourdon@gmail.com
Sas au capital de 5000,00€ - SIRET 82471589000011
APE 4520A - TVA FR13824715890 - RCS : Cahors B 824 715 890



02/25

EI MARTY MICHAEL
3019 ROUTE DE PARIS

Facture n°3/2502/100044

Date : 21/02/2025

Page : 1

N° Document	N° Client	Votre commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° commande
990	1003265						990
Désignation	N° pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	REMISE	Prix unitaire net hors taxe	Montant
Description							
Prix du véhicule		1,00	1	800,00		800,00	800,00
TVA SUR MARGE COMPRISE							
- Véhicule : Occasion - N° : 786							
- Modèle : PEUGEOT PARTNER FOURGON PH.2							
- N° série : VF3GB9HWC9N020119							
- Immat : AC-654-FC							
- Puissance : 6							
- 1ère MEC : 30/07/2009							
- CO2 en gr/km : 143							
- Carburant : Diesel							
- Kms : 141 063							
- Kms Garantis : NON							
Options et accessoires							
VENDU DANS L'ETAT SANS GARANTIE A MARCHAND		1,00	2				
Observations							
Relevé d'identité bancaire :							
FR76 1780 7008 0755 5212 2399 718 - CCBPFRPPTLS							
Alpha 2A 8.0.18.5 / 25/02/2025 à 11:36:33 - (NF203) E 0376 ZVPP / (NF525) B 0479 ZVPP							
www.peugeot.fr		Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration				Total T.T.C.
Chèque	28/02/2025 800,00 €	800,00	1	0,00		0,00	800,00
No 223		0,00	2	20,00		0,00	0,00

SITE 1 (Vendeur : Cial -)
N° commande : 990

Total TTC brut	800,00 €
----------------	----------

Net à payer
800,00 €

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° document	N° client	N° commande
3/2502/10004 4	1 003 265	990
21/02/2025	Total T.T.C. 800,00 €	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun paiement d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison desdites marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

